

- ^a Albanie, Allemagne, Andorre, Arménie, Australie, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Canada, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Espagne, Estonie, États-Unis, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Grèce, Guinée équatoriale, Hongrie, Indonésie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Liban, Libye, Lituanie, Macédoine du Nord, Maroc, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, République centrafricaine, République dominicaine, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Sri Lanka, Suède, Tchèque, Togo, Tunisie, Turquie et Ukraine.
- ^b Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Canada, Chypre, Colombie, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Gabon, Géorgie, Grèce, Guatemala, Hongrie, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Macédoine du Nord, Malaisie, Maroc, Monaco, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Paraguay, Pays-Bas, Philippines, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, Roumanie, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Sri Lanka, Suisse, Tadjikistan, Tchèque, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.
- ^c Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme ; Président du Groupe d'action financière ; Observateur permanent et Chef de délégation du Comité international de la Croix-Rouge auprès de l'Organisation des Nations Unies ; Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies ; Représentant spécial de l'Organisation internationale de police criminelle auprès de l'Organisation des Nations Unies ; Observatrice permanente de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies ; Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies ; experte de la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent.
- ^d L'Afrique du Sud était représentée par sa ministre de la défense et des anciens combattants ; la France, qui assurait la présidence du Conseil, par son ministre de l'Europe et des affaires étrangères ; l'Indonésie par son vice-ministre des affaires étrangères.
- ^e Afghanistan, Arabie saoudite, Australie, Bahreïn, Bangladesh, Brésil, Colombie, Cuba, Égypte, Émirats arabes unis, Équateur, Guatemala, Inde, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Kazakhstan, Kenya, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Malaisie, Maroc, Norvège, Pakistan, Pays-Bas, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, Singapour, Slovaquie, Suisse, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam. Le Canada était représenté par sa ministre des affaires étrangères ; l'Estonie par son ministre de la défense ; la Géorgie par son vice-ministre des affaires étrangères ; l'Irlande par son ministre de la défense ; les Philippines par leur secrétaire aux affaires étrangères ; la Roumanie par son ministre des affaires étrangères ; la Slovénie par sa secrétaire d'État et vice-ministre des affaires étrangères ; le Tadjikistan par son ministre des affaires étrangères. La représentante de la Norvège s'est exprimée au nom des pays nordiques et le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Mouvement des pays non alignés.
- ^f Le Secrétaire général adjoint chargé du Bureau de lutte contre le terrorisme a participé à la séance par visioconférence depuis Rome et Mercy Buku, experte de la lutte contre le financement du terrorisme et le blanchiment d'argent, a participé à la séance par visioconférence depuis Nairobi. Le Chef de la délégation de l'Union européenne s'est exprimé au nom de l'Union européenne et de ses États membres ; L'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, la Géorgie, la Macédoine du Nord, le Monténégro, la République de Moldova, la Serbie, la Turquie et l'Ukraine se sont également associés à la déclaration.

32. Exposés

Au cours de la période considérée, le Conseil a tenu cinq séances d'information qui n'avaient pas de lien direct avec l'une ou l'autre des questions dont il était saisi⁶¹⁶. On trouvera dans les tableaux ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants et les orateurs.

En 2019, deux des séances ont été tenues au titre de la question intitulée « Exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité ». Le 20 mai 2019, le Conseil a organisé une séance d'information conjointe des trois comités concernant la lutte contre le terrorisme, à savoir le Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions [1267 \(1999\)](#), [1989 \(2011\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur

sont associés, le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1373 \(2001\)](#) concernant la lutte antiterroriste et le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#)⁶¹⁷. La séance a porté sur les travaux menés par ces trois comités, notamment sur la coopération que ceux-ci et les groupes d'experts entretenaient afin que les mesures antiterroristes soient appliquées dans les domaines suivants : sanctions, financement du terrorisme, gestion des frontières et non-prolifération. Les intervenants et les membres du Conseil ont parlé de l'évolution de la menace que représentent l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL, également connu sous le nom de Daech), Al-Qaida et leurs affiliés ainsi que les combattants terroristes étrangers qui retournaient dans leur pays ou se réinstallaient ailleurs, et des moyens de contrer ces menaces, notamment par la mise en œuvre de l'additif

⁶¹⁶ Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

⁶¹⁷ Voir [S/PV.8528](#).

aux Principes directeurs de Madrid, en vue d'endiguer le flot de combattants terroristes étrangers, et de la résolution 2462 (2019), adoptée le 28 mars 2019, en vue de lutter contre le financement du terrorisme. Les participants ont également examiné les liens entre le terrorisme international et la criminalité internationale organisée, la prévention de la prolifération des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, de leurs vecteurs et des éléments connexes vers des acteurs non étatiques, la montée de l'extrémisme violent fondé sur le racisme, l'intolérance, l'antisémitisme et l'islamophobie, et le prochain examen approfondi de l'état d'avancement de l'application de la résolution 1540 (2004). En outre, le 17 décembre 2019, le Conseil a tenu son habituelle séance d'information de fin d'année, lors de laquelle il a entendu des exposés des présidents sortants des divers organes subsidiaires⁶¹⁸.

Conformément à la pratique antérieure, le Conseil a tenu une séance au titre de la question intitulée « Exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe »⁶¹⁹. Le Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) a présenté un exposé au Conseil sur la situation concernant l'Ukraine, notamment sur le voyage qu'il avait effectué dans le pays en janvier, ainsi que sur les activités de règlement des conflits et de médiation en Transnistrie, en Géorgie et dans le Haut-Karabakh menées par l'OSCE. Il a souligné que la prévention et le règlement des conflits et l'atténuation de leurs effets sur les populations était au premier rang des priorités de la présidence slovaque de l'OSCE et que celle-ci accordait également la priorité aux efforts visant à garantir un avenir plus sûr, fondés sur une approche

globale intégrant des mesures de prévention en vue de lutter contre le terrorisme et l'extrémisme violent et sur le renforcement de la coopération dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité et du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Il a en outre mis l'accent sur l'importance d'un multilatéralisme efficace, comme outil fondamental permettant de régler les problèmes et de prévenir les guerres dans le contexte des relations internationales. Il a apporté des précisions sur ces priorités et a notamment appelé l'attention sur les possibilités de renforcer la coopération entre l'OSCE et l'Organisation des Nations Unies.

Conformément à la pratique établie, le Conseil a entendu un exposé du Président de la Cour internationale de Justice lors d'une séance à huis clos (privée)⁶²⁰. Pour la première fois depuis novembre 2017, il a entendu un exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés⁶²¹, qui a centré l'attention sur les trois domaines suivants : la collaboration, en vue de résoudre les crises relatives à la paix et à la sécurité, en particulier l'escalade militaire alors observée en Libye ; l'aide apportée aux pays accueillant un grand nombre de réfugiés, notamment en ce qui concerne les réfugiés vénézuéliens accueillis dans les pays voisins ; la levée des obstacles entravant l'application de solutions aux déplacements forcés et la garantie du retour dans la dignité et la sécurité et sans risque des réfugiés en République arabe syrienne et au Myanmar.

⁶²⁰ Voir [S/PV.8653](#).

⁶²¹ Voir [S/PV.8504](#). Pour plus d'informations sur le précédent exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au Conseil, voir [S/PV.8083](#). Voir aussi *Répertoire, Supplément 2016-2017*, première partie, section 35.

Séances : exposés des présidents des organes subsidiaires du Conseil de sécurité

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8528 20 mai 2019					Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999) , 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du	

Répertoire de la pratique du Conseil de sécurité, 2019

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
					Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004) ^a , Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, tous les autres membres du Conseil	
S/PV.8688 17 décembre 2019					Sept présidents de comités ^b	

^a Avant ses exposés en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés et de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1540 (2004), le représentant de l'Indonésie a fait une déclaration commune au nom de ces deux comités et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste sur la poursuite de la coopération entre les trois comités et les groupes d'experts concernés. Il a pris la parole une quatrième fois pour faire une déclaration en sa qualité de représentant son pays.

^b Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1373 (2001) concernant la lutte antiterroriste, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2140 (2014) et du Groupe de travail informel sur les tribunaux internationaux ; Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1518 (2003) ; Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1591 (2005) concernant le Soudan et du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2206 (2015) concernant le Soudan du Sud ; Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo et du Groupe de travail informel sur la documentation et les autres questions de procédure ; Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2048 (2012) concernant la Guinée-Bissau.

Séance : exposé du Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8479 7 mars 2019				Président en exercice de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et Ministre slovaque des	Tous les membres du Conseil, invité	

**Première partie. Examen des questions relevant
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
				affaires étrangères et européennes		

Séance : exposé du Président de la Cour internationale de Justice

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8653 31 octobre 2019 (privée)				Président de la Cour internationale de Justice	Membres du Conseil, Président de la Cour internationale de Justice	

Séance : exposé du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8504 9 avril 2019				Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés	13 membres du Conseil ^a , invité	

^a Le représentant de la Guinée équatoriale s'est exprimé au nom de son pays, de l'Afrique du Sud et de la Côte d'Ivoire.

33. Mission du Conseil de sécurité

Pendant la période considérée, le Conseil de sécurité a dépêché cinq missions dans les régions et pays suivants : a) Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire et Guinée-Bissau) ; b) Sahel (Mali et Burkina Faso) ; c) Iraq et Koweït ; d) Colombie ; e) Soudan du Sud et Éthiopie, qui étaient composées de représentants de tous ses membres, et à la suite desquelles il a tenu quatre séances au titre de la question intitulée « Mission du Conseil de sécurité ». Lors de ces séances, il a entendu des exposés des représentants des membres du Conseil qui avaient dirigé ou codirigé les missions. Il n'a pas organisé de séance ni publié de rapport sur sa mission au Soudan du Sud. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations

sur les séances, notamment sur les participants et les orateurs⁶²².

Comme rapporté lors des exposés, les membres du Conseil se sont entretenus au cours de ces missions avec des représentants des pouvoirs publics⁶²³, des parlementaires⁶²⁴, des représentants de partis politiques⁶²⁵, y compris, dans certains cas, des

⁶²² Pour plus d'informations sur la composition des missions et les rapports connexes, voir la section II.A de la sixième partie.

⁶²³ Voir [S/PV.8470](#) (Afrique de l'Ouest : Côte d'Ivoire et Guinée-Bissau), [S/PV.8492](#) (Sahel : Mali et Burkina Faso), [S/PV.8571](#) (Iraq et Koweït), [S/PV.8580](#) (Colombie) et [S/2020/192](#) (Soudan du Sud).

⁶²⁴ Voir [S/PV.8470](#) (Guinée-Bissau) et [S/PV.8571](#) (Iraq).

⁶²⁵ Voir [S/PV.8470](#) (Guinée-Bissau), [S/PV.8492](#) (Mali), [S/PV.8580](#) (Colombie) et [S/2020/192](#) (Soudan du Sud).